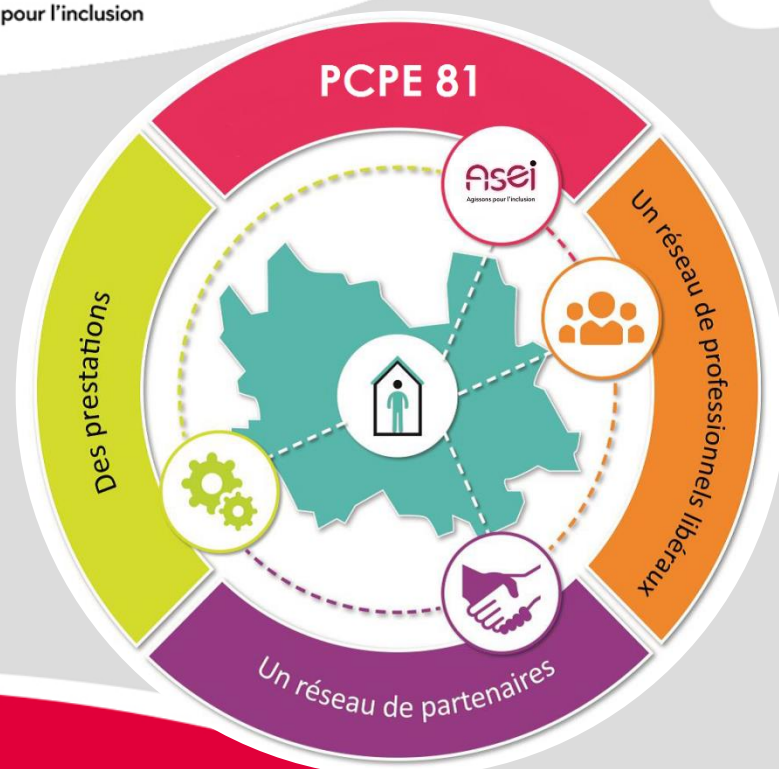


**70 ans d'expérience dans
l'accompagnement
des personnes**

Asei
Agissons pour l'inclusion

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Directrice – Noémie DANGLOT
- Adjoint de Direction – Jean Marc SAHONET
- Educatrice spécialisée coordonnatrice – Audrey DALLA-RIVA
- Educatrice spécialisée coordonnatrice – Lucie TRUTINO
- Monitrice Educatrice – Mélanie DUNOYE
- Psychologue – Tess TERPANT
- Secrétaire – Florence de BELMONT



PCPE 81 ASEI
38, rue Gustave Eiffel
81 000 ALBI
T : 05 63 38 51 40

pcpe.tarn@asei.asso.fr

PCPE 81 ASEI
Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées

Asei
Agissons pour l'inclusion



Mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'assurer la continuité des parcours

Le PCPE 81 ASEI

Le PCPE est un dispositif souple et adaptable, qui met en lien une pluralité de professionnels (institutionnels et libéraux) autour du jeune en situation de handicap et de sa famille. Le PCPE 81 ASEI s'attache à apporter une réponse ajustée aux besoins les plus complexes.

A qui s'adresse le PCPE 81 ASEI ?

Le PCPE 81 ASEI accompagne des jeunes de 0 à 20 ans présentant de manière associée ou non :

- un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ;
- une déficience intellectuelle ;
- une déficience motrice ;
- un trouble psychique.

Le PCPE 81 ASEI propose aussi un soutien aux aidants (parents, fratrie, ...).

Le PCPE 81 ASEI intervient dans le département du TARN

Les conditions d'admission

La demande de notification PCPE 81 ASEI à la MDA s'effectue par l'équipe de coordination du dispositif après une évaluation concertée avec la famille et les partenaires.

Les notifications sont délivrées par la CDAPH pour une durée d'un an et renouvelable une fois.

Nos partenariats

Maison Départementale de l'Autonomie – Département du Tarn - Aide Sociale à l'Enfance - Education nationale – Fondation Bon Sauveur d'Alby - Centre Ressource Autisme - Etablissements et services médicaux sociaux – Professionnels libéraux - Tissu associatif local ...

Les prestations

- Une évaluation des besoins par l'équipe ;
- L'écriture d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) prenant en compte les besoins et les attentes de la personne accompagnée et/ou de sa famille ;
- La coordination du PPA de la personne accompagnée, en lien avec les partenaires institutionnels ;
- La mise en place de prestations directes ou externalisées adaptées aux besoins de la personne et de sa famille, réalisées par des professionnels qualifiés ;
- L'accompagnement des aidants vers les dispositifs de droits communs.



L'équipe du PCPE 81 ASEI ne se substitue pas
au fonctionnement de chacun mais facilite la coordination des
accompagnements et la cohérence des parcours de vie.



AMBITION 1



RENDRE POSSIBLE
L'AUTODÉTERMINATION DES
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

AMBITION 2



NOUS ADAPTER,
NOUS TRANSFORMER
ET NOUS OUVRIR

AMBITION 3



AGIR POUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ